CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E56812** **VALABLE JUSQU'AU** **26/06/2027**

ÉDITÉ LE 24/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/02/1960

Raison sociale : ENTREPRISE GENERALE PAUL LACROIX

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/03/2026

Capital : 102 000

RUE CLEMENT RATEL
ZI DU PARQUET
73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ALBERTVILLE 60B10

Siret : 075 520 023 00039

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 81 00068

Assurance Responsabilité Travaux :
SWISSLIFE AB E00307865

Assurance Responsabilité Civile :
SWISSLIFE AB AP 553060613

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 04 79 64 01 66 **Fax :** 04 79 64 16 03

Portable : 06 81 86 53 51

Responsabilité légale :
JOBERT SÉBASTIEN PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : lacroixfbtp@wanadoo.fr

Effectif moyen : 14 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 105 811 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité confirmée)	14	28/03/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 24/04/2026 11:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.